

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2011

PROTECTION DES CONSOMMATEURS - (n° 3632)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 449

présenté par
M. Fasquelle

ARTICLE 10 SEXIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de leur ministre de tutelle »,

les mots :

« du ministre dont ils dépendent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.